

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2316

12 décembre 2006

SOMMAIRE

Affiliated Computer Services Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	111143	Force-Lux S.A., Luxembourg	111123
Afipa Luxembourg S.A., Luxembourg	111167	Gamma 2 S.A., Luxembourg	111156
Amevibe Holding S.A., Luxembourg	111161	Glover International Investments S.A., Luxembourg	111124
Amevibe Holding S.A., Luxembourg	111164	Goer Gu Amul Aapal S.A., Luxembourg	111129
Amevibe Holding S.A., Luxembourg	111164	Heavy Transport Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	111125
Amiral General Partners, S.à r.l., Strassen	111152	Heypa S.A., Luxembourg	111161
Arches Investments S.A., Luxembourg	111166	Heypa S.A., Luxembourg	111161
Auberge Mary, S.à r.l., Wecker	111141	Holding Européenne des Technologies Urbaines S.A., Luxembourg	111154
B.I.E. Lux S.A., Hesperange	111143	Hottinger & Cie S.A., Luxembourg	111125
B.L.I.C. S.A. - Bureau Luxembourgeois d'Intermédiaire de Commerce, Pétange	111159	Ibu, S.à r.l., Luxembourg	111133
B.L.I.C. S.A. - Bureau Luxembourgeois d'Intermédiaire de Commerce, Pétange	111160	Ibu, S.à r.l., Luxembourg	111134
Bilku 2, Sicav, Luxembourg	111123	JPMP Pentaplast Holding, S.à r.l., Luxembourg	111140
Braiwait Management S.A., Luxembourg	111150	Junclair Participations Financières (J.P.F.) S.A., Luxembourg	111137
CFD Participations S.A., Luxembourg	111147	Kaba Finance Luxembourg S.A., Luxembourg	111122
Compagnie d'Investissement des Ardennes S.A., Luxembourg	111167	Kidde Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	111150
Consortium Immobilier Luxembourgeois S.A. en abrégé C.I.L. S.A., Luxembourg	111156	Lift Holding S.A., Luxembourg	111130
Contape S.A., Luxembourg	111139	Lunnitt, S.à r.l., Luxembourg	111136
Cosmar International Group S.A.H., Luxembourg	111147	Lydie Holding S.A., Luxembourg	111125
Dapholding, S.à r.l., Luxembourg	111130	Made in Italy, S.à r.l., Luxembourg	111137
Dimage S.A., Luxembourg	111136	Mantia S.A., Luxembourg	111166
Egina, S.à r.l., Luxembourg	111166	Merrill Lynch Institutional	111147
Electrade S.A., Luxembourg	111134	Metauxdent S.A., Welfrange	111140
Entreprise Jean Wampach, S.à r.l., Oberdonven	111137	Neptune Lux S.A., Luxembourg	111167
Eosnix S.A., Luxembourg	111123	Nitt Kou Am Weurseuk S.A., Luxembourg	111129
EPP Marathon Alpha (Lux), S.à r.l., Luxembourg	111132	Olympia Finance, S.à r.l., Luxembourg	111133
European Care Services, S.à r.l., Luxembourg	111135	P.D.M. Holding S.A., Luxembourg	111125
European Perfume Shops, S.à r.l., Luxembourg	111136	Paris Coiffure, S.à r.l., Luxembourg	111168
European Recreational Vehicles, S.à r.l., Luxembourg	111135	Pioneer Asset Management S.A., Luxembourg	111122
Fidacta Holding Luxembourg S.A., Luxembourg	111164	Polyester-Polyuréthane Système, S.à r.l., Steinfort	111138
Fides Advisory S.A.H., Luxembourg	111160	Polyester-Polyuréthane Système, S.à r.l., Steinfort	111138
Fiduciaire OCP, S.e.c.s., Luxembourg	111154	Polyester-Polyuréthane Système, S.à r.l., Steinfort	111138
Fidugare S.A., Fiduciaire de la Gare, Bertrange	111168	Polyester-Polyuréthane Système, S.à r.l., Steinfort	111139
Findel Finance Holding S.A.H., Luxembourg	111168		
Finimco S.A., Luxembourg	111130		

Polyester-Polyuréthane Système, S.à r.l., Steinfort	111140	Sopage, S.à r.l., Foetz	111137
Pona, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	111168	Speman S.A., Luxembourg	111164
Prewos 1 S.A., Luxembourg	111161	Speman S.A., Luxembourg	111166
Prorech S.A., Luxembourg	111160	Sunreef Group, S.à r.l., Luxembourg	111127
Quotation Holding S.A., Luxembourg	111136	Sunreef Group, S.à r.l., Luxembourg	111129
Rare Bird Consultancy, S.à r.l., Senningerberg ...	111161	System and Management Investment S.A., Luxembourg	111167
Salford Shipping Investments S.A., Luxembourg .	111123	Thunderbird R, S.à r.l., Luxembourg	111150
San Zeno S.A., Luxembourg	111130	TMF Secretarial Services S.A., Luxembourg.	111164
San Zeno S.A., Luxembourg	111132	TNK-BP Finance S.A., Luxembourg.....	111132
SBRE Luxco, S.à r.l., Luxembourg	111146	Toiture Centrale, S.à r.l., Übersyren	111146
Senga S.A., Luxembourg	111166	Trust In Media, S.à r.l., Luxembourg	111167
Société Ceat d'Investissements en Asie S.A., Luxembourg	111160	Vetechal International S.A., Luxembourg.....	111145
Somerston Olympia 1, S.à r.l., Luxembourg	111133	Wasidor Finance S.A., Luxembourg.....	111137
Somerston Olympia 2, S.à r.l., Luxembourg	111133	Weaver Street Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	111138

KABA FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 84.794.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held exceptionally on October 20th, 2006

1. The mandates as Category A Directors of:

- Mr Werner Stadelmann, Chief Financial Officer, residing at Solarstrasse 7, CH-8834 Schindellegi,
- Mr Kurt Niederhauser, Corporate Controller, residing at Soligantstrasse 31, CH-8180 Bülach,
- Mr David Ratcliffe, Lawyer, residing in Hofurstrasse 5, CH-8180 Bülach,

and the mandates as Category B Directors of:

- Mr Carlo Schlessler, licencié en Sciences Economiques et diplômé en Hautes Etudes Fiscales, with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,
- Ms Corinne Bitterlich, legal adviser, with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,
- the company LOUV, S.à r.l., Luxembourg limited company with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

be re-conducted for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of the year 2007.

2. The company PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg limited company with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, be re-conduct as Statutory Auditor for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of the 2007.

KABA FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Signature / Signature

Director A / Director B

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01395. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(121044.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 57.255.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 20 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 35 du 28 janvier 1997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01882, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Ils remplacent les comptes annuels au 31 décembre 2005 déposés au registre de commerce et des sociétés le 18 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

(120660.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

111123

FORCE-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.930.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03312, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(119372.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

SALFORD SHIPPING INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 94.844.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV08083, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(119511.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

EOSNIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 95.855.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV08085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(119513.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

BILKU 2, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 3, rue Jean Monnet.
H. R. Luxemburg B 114.659.

Im Jahre zweitausendundsechs, den neunundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft mit dem Statut einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital BILKU 2, mit Sitz in L-2180 Luxemburg, 3, rue Jean Monnet, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 114.659, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 2. März 2006, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 559 vom 16. März 2006.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Guy Schmit, Geschäftsführer der BayernInvest LUXEMBOURG S.A., beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herr Jörg Schwanitz, Bankkaufmann, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzählerin Frau Carola Schick, Bankkauffrau, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die anwesenden oder die vertretenen Aktionäre der Generalversammlung sowie die Anzahl der jeweils sich im Besitz der Aktionäre befindlichen Aktien wurden in eine Anwesenheitsliste eingetragen, die von den anwesenden Aktionären und von denjenigen Personen, die von den vertretenen Aktionären bevollmächtigt wurden, unterschrieben.

Die Mitglieder der Hauptversammlung erklären, dass sie sich auf diese Anwesenheitsliste, die von den Mitgliedern des Büros erstellt wurde, beziehen.

Diese Anwesenheitsliste wird, nachdem sie von den Mitgliedern des Büros und dem handelnden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, mit der vorliegenden Urkunde zusammengefügt werden und mit dieser registriert werden.

Die erteilten Vollmachten der vertretenen Aktionäre bei dieser außerordentlichen Generalversammlung, werden, nachdem sie durch die Erschienenen und den handelnden Notar ne varietur unterzeichnet wurden, ebenfalls mit der vorliegenden Urkunde zusammengefügt werden und mit dieser registriert werden.

Der Vorsitzende gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den handelnden Notar dieselben nachfolgend zu beurkunden:

I.- Die Tagesordnung der gegenwärtigen außerordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

I. Ergänzung der Absätze (3) und (4) des Artikels 3.2.1. e. der Satzung um den folgenden Satz 2:

«Bei der Anwendung dieser Anlagegrenze ist jeder Teilfonds eines Umbrella-Fonds im Sinne von Artikel 133 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen wie ein eigenständiger Teilfonds zu betrachten, vorausgesetzt, das Prinzip der Einzelhaftung pro Teilfonds im Hinblick auf Dritte findet Anwendung.»

II. Streichung der Nr. 1 in Artikel 3.2.5.

III. Ergänzung des Artikels 3.2.6.2. um den folgenden Satz 3: «Bei der Anwendung der im dritten Gedankenstrich vorgesehenen Grenze ist jeder Teilfonds eines Umbrella-Fonds im Sinne von Artikel 133 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen wie ein eigenständiger Teilfonds zu betrachten, vorausgesetzt, das Prinzip der Einzelhaftung pro Teilfonds im Hinblick auf Dritte findet Anwendung.»

IV. Neufassung des Artikels 18.1. wie folgt:

«Aktionäre können die Rücknahme und Auszahlung ihrer Aktien jederzeit durch Einreichung eines Rücknahmeantrages an die Gesellschaft verlangen.»

V. Neufassung des Artikel 20.1. Satz 1 wie folgt:

«Für die Bestimmung des Ausgabe-, Umwandlungs- und Rücknahmepreises wird der Nettoinventarwert pro Aktie für sämtliche Aktienklassen periodisch so wie im Anhang für jeden Teilfonds festgelegt berechnet (ein jeder solcher Tag an welchem der Nettoinventarwert bestimmt wird, wird hiernach «Bewertungstag» genannt).»

VI. Ergänzung des Artikels 20.2. um den folgenden Satz 2: «Solange die Rücknahme von Aktien ausgesetzt ist, dürfen keine Aktien ausgegeben werden.»

VII. Neufassung des Artikels 26 Satz 1 wie folgt:

«Die Gesellschaft wird einen Depotbankvertrag mit einer Bank abschließen, welche den Bedingungen des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen und den Bestimmungen des deutschen Investmentgesetzes entspricht (die «Depotbank») und welche gegenüber der Gesellschaft und deren Aktionären die vom Gesetz vorgesehene Verantwortung übernimmt.»

VIII. Verschiedenes.

II.- Die gegenwärtige Generalversammlung wurde einberufen durch öffentliche Bekanntmachungen:

a) im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1695 vom 11. September 2006 und 1761 vom 20. September 2006;

b) in der Tageszeitung d'Wort vom 11. September 2006 und vom 20. September 2006;

Die jeweiligen öffentlichen Bekanntmachungen werden dem Büro der Generalversammlung vorgelegt.

III.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass 10 von den 905.818,49 sich im Umlauf befindlichen Aktien anwesend oder vertreten sind.

Die Generalversammlung, die rechtswirksam einberufen wurde, stellt fest, dass das in Artikel 67-1 des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie in dessen abgeänderten Versionen, vorgesehene Quorum nicht erreicht wurde, so dass die Hauptversammlung nicht in der Lage ist, rechtswirksam über die Punkte der Tagesordnung zu beraten.

Gemäß diesem Artikel, muss eine neue Hauptversammlung im Einklang mit der Satzung einberufen werden, um gemäß den gesetzlichen Vorgaben, über die Punkte der Tagesordnung beraten zu können.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt achthundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: G. Schmit, J. Schwanitz, C. Schick, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 octobre 2006, vol. 539, fol. 20, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, der 3. November 2006.

J. Seckler.

(119789.2/231/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

GLOVER INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 81.942.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 11 avril 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1069 de 2001.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04306, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Signatures.

(119514.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

111125

HOTTINGER & CIE, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.692.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05819, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E. Rozencwajg

Administrateur Délégué

(119526.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

LYDIE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 63.467.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07605, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour LYDIE HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(119527.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

P.D.M. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 93.727.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07603, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour P.D.M. HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(119529.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

HEAVY TRANSPORT FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 102.465.

In the year two thousand and six, on the fifth of October.

Before M^e Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the Company HEAVY TRASPOT FINANCE (LUX-EMBOURG) S.A. with registered office in L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 102.465, incorporated pursuant to a deed of M^e Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on the 28th of July 2004, published in the Mémorial C number 1090 of the 28th of October 2004.

The meeting is presided by Mr Christian Dostert, private employee, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mr Alain Thill, private employee, residing in Echternach.

The meeting elects as scrutineer Mr Patrick Goldschmidt, maître en sciences économiques, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Amendment of the first sentence of article 6 of the articles of association.

2.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital is present or represented at the present meeting and that all the present or represented shareholders declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

No other convening notices were necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Resolution

The meeting decides to amend the 1st sentence of article 6 of the articles of association and to give it the following wording:

«**Art. 6. 1st sentence.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, divides into one director A and two directors B, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by the general meeting of shareholders.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed, is estimated at seven hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le cinq octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HEAVY TRANSPORT FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102.465, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1090 du 28 octobre 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Goldschmidt, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.-. Modification de la première phrase de l'article 6 des statuts.

2.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisés avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée et que les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalable à cette assemblée.

D'autres convocations d'usage n'étaient nécessaires.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 6 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. 1^{ère} phrase.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, divisé en un administrateur A et deux administrateurs B, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années par l'assemblée générale des actionnaires.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Dostert, A. Thill, P. Goldschmidt, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 octobre 2006, vol. 539, fol. 26, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 novembre 2006.

J. Seckler.

(119790.2/231/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

SUNREEF GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 118.899.

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth of September.

Before Us, M^e Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The company VELACORP S.A., with its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of SUNREEF GROUP, S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 118.899, incorporated by deed of the undersigned notary, on August 14, 2006, not yet published in the Mémorial C,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The nominal value of each share-quota is decreased to the extent of seventy-five Euro (EUR 75.-) in order to reduce it from one hundred Euro (EUR 100.-) to twenty-five Euro (EUR 25.-) and the existing fourteen thousand (14,000) share-quotas with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each are exchanged for fifty-six thousand (56,000) share-quotas with a nominal value of twenty-five Euro (25.-) each.

Second resolution

The corporate capital is increased to the extent of two million nine hundred seven thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 2,907,675.-) in order to raise it from the amount of one million four hundred thousand Euro (EUR 1,400,000.-) to four million three hundred seven thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 4,307,675.-) by the issue of one hundred sixteen thousand three hundred and seven (116,307) new share-quotas with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each vested with the same rights and obligations as the existing share-quotas.

Third resolution

MADA INVEST S.A., a public limited company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office in L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 74.811, is accepted as new shareholder.

Subscription - Payment

There now appeared Mr Paul Marx, pre-named, who declares subscribing in the name and on behalf of the pre-named MADA INVEST S.A. the one hundred sixteen thousand three hundred and seven (116,307) new share-quotas and paying said share-quotas fully by contribution in kind of nine hundred and forty-two (942) share-quotas of, i.e. a ninety-four point two percent (94.2%) shareholding in HTEP POLSKA Sp. z o.o., a limited liability company incorporated and existing under the laws of Poland, with its registered office in 02-495 Warsaw, Poland, ul. Sosnkowskiego 4, registered in the register of entrepreneurs of the National Court Register under KRS number 0000052499, estimated at two million nine hundred seven thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 2,907,675.-), representing the amount to the extent of which the capital has been increased.

Proof of the ownership and of the value of the ninety-four point two percent (94.2%) shareholding in HTEP POLSKA Sp. z o. o., pre-named, has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of article six of the articles of association is amended as follows:

«**Art. 6. (paragraph 1).** The corporate capital is set at four million three hundred seven thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 4,307,675.-), represented by one hundred seventy-two thousand three hundred and seven (172,307) share-quotas of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand nine hundred Euro, the present capital increase being subject to a fixed duty in compliance with the European Directive of July 19, 1969 (335), amended by the Directives of April 9, 1973 and of June 10, 1985 (contribution exceeding 65% of the capital of an UE company to another UE company - article 4-2 of the Law of December 29, 1971).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société VELACORP S.A., avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de SUNREEF GROUP, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 118.899, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 14 août 2006, en voie de publication au Mémorial C,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale de chaque part sociale est réduite à concurrence de soixante-quinze euros (EUR 75,-) pour la diminuer de cent euros (EUR 100,-) à vingt-cinq euros (EUR 25,-) et les quatorze mille (14.000) parts sociales existantes d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, sont échangées contre cinquante-six mille (56.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de deux millions neuf cent sept mille six cent soixante-quinze euros (EUR 2.907.675,-), pour le porter de son montant actuel d'un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000,-) à quatre millions trois cent sept mille six cent soixante-quinze euros (EUR 4.307.675,-), par l'émission de cent seize mille trois cent sept (116.307) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

MADA INVEST S.A., une société anonyme constituée et existant sous la législation du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 74.811, est acceptée comme nouvelle associée.

Souscription - Paiement

Est intervenu ensuite Monsieur Paul Marx, pré-nommé, qui déclare souscrire au nom et pour compte de la pré-nommée MADA INVEST S.A. les cent seize mille trois cent sept (116.307) parts sociales nouvelles et les libérer entièrement par apport en nature de neuf cent quarante-deux (942) parts sociales de, c.-à-d. une participation de quatre-vingt-quatorze virgule deux pour cent (94,2%) dans HTEP POLSKA Sp. z o.o., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois polonaises, avec siège à 02-495 Varsovie, Pologne, ul. Sosnkowskiego 4, inscrite au «register of entrepreneurs of the National Court Register» sous KRS numéro 0000052499, évaluée à deux millions neuf cent sept mille six cent soixante-quinze euros (EUR 2.907.675,-), représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté.

La preuve de l'existence et de la valeur de cette participation de quatre-vingt-quatorze virgule deux pour cent (94,2%) dans HTEP POLSKA Sp. z o.o., pré-nommée, a été apportée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à quatre millions trois cent sept mille six cent soixante-quinze euros (4.307.675,- EUR), représenté par cent soixante-douze mille trois cent sept (172.307) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de deux mille neuf cents euros; la présente augmentation de capital étant une augmentation contre versement d'un droit fixe au bureau de l'enregistrement du Luxembourg conformément à la Directive Européenne du 19 juillet 1969 (335), modifiée par les Directives du 9 avril 1973 et du 10 juin 1985 (apport de plus de 65% du capital d'une société de l'UE à une autre société de l'UE - article 4-2 de la Loi du 29 décembre 1971).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 octobre 2006, vol. 539, fol. 20, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 novembre 2006.

J. Seckler.

(119801.3/231/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

SUNREEF GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 118.899.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 novembre 2006.

J. Seckler.

(119802.3/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

GOOR GU AMUL AAPAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 106.527.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07597, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour GOOR GU AMUL AAPAL S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(119536.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

NITT KOU AM WEURSEUK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 95.530.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07595, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour NITT KOU AM WEURSEUK S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(119543.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

111130

FINIMCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 74.518.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour FINIMCO S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(119549.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

LIFT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 111.359.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07590, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour LIFT HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(119553.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

DAPHOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 86.237.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07588, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour DAPHOLDING, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(119558.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

SAN ZENO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 3, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 114.647.

L'an deux mille six, le vingt septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAN ZENO S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 3, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 114.647, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 février 2006, publié au Mémorial C numéro 1033 du 27 mai 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faiencerie.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie Wesquy-Ravizza, employée privée, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faiencerie.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présente assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- au Mémorial C numéro 1661 du 1^{er} septembre 2006 et numéro 1695 du 11 septembre 2006;
- au journal luxembourgeois «Lëtzebuerger Journal» numéro 168 du 1^{er} septembre 2006 et numéro 175 du 12 septembre 2006.

Clôturée, la prédite liste de présence fait apparaître que sur les 7.368.516 (sept millions trois cent soixante-huit mille cinq cent seize) actions, actuellement émises, 6.027.155 (six millions vingt-sept mille cent cinquante-cinq) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Acceptation de la conversion des 2.500 obligations de l'emprunt obligataire du 1^{er} mars 2004 émis par la société anonyme IMMOBILINK CORPORATION S.A., en abrégé I.C. S.A., en 2.000.000 d'actions de la société anonyme SAN ZENO S.A.

2) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 2.500.000,-, pour le porter de son montant actuel de EUR 9.210.645,- à EUR 11.710.645,-, par la création et l'émission de 2.000.000 d'actions nouvelles de EUR 1,25 chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

3) Modification afférente de l'article 5 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la conversion des 2.500 (deux mille cinq cents) obligations de l'emprunt obligataire du 1^{er} mars 2004 émis par la société anonyme IMMOBILINK CORPORATION S.A., en abrégé I.C. S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 3, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 113.956, en 2.000.000 (deux millions) d'actions de la société anonyme SAN ZENO S.A., décidée par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires et obligataires de la société anonyme IMMOBILINK CORPORATION S.A., en abrégé I.C. S.A., prédésignée, en date du 21 juin 2006.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réaliser ladite conversion des 2.500 (deux mille cinq cents) obligations dudit emprunt obligataire du 1^{er} mars 2004 en émettant en contrepartie 2.000.000 (deux millions) d'actions avec une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune de la société anonyme SAN ZENO S.A., prédésignée, en augmentant le capital social à concurrence de EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 9.210.645,- (neuf millions deux cent dix mille six cent quarante-cinq euros) à EUR 11.710.645,- (onze millions sept cent dix mille six cent quarante-cinq euros).

Ces 2.000.000 (deux millions) d'actions nouvelles jouissent des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'échange des obligations contre les actions nouvelles et à l'annulation des 2.500 (deux mille cinq cents) obligations.

Cette conversion fait l'objet d'un rapport descriptif établi en date du 20 juin 2006 par le réviseur d'entreprises indépendant ALLIANCE REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Taking the above limitations into consideration and based on the documentations provided to us, the amount of EUR 1,670,000 have been identified as corresponding to part of the total amount of bonds issued for EUR 2,500,000 and which was in circulation.

We do not have sufficient information to confirm the full amount of bonds in issue at today's date.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante après conversion de toutes les obligations émises en actions:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit est fixé à EUR 11.710.645,- (onze millions sept cent dix mille six cent quarante-cinq euros), divisé en 9.368.516 (neuf millions trois cent soixante-huit mille cinq cent seize) actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune.»

Le présent acte a été rédigé devant notaire à la demande expresse des comparants qui déclarent dispenser le notaire de toute responsabilité en ce qui concerne la régularité et la validité de cet acte.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt-huit mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Ciampoli, V. Wesquy-Ravizza, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 octobre 2006, vol. 539, fol. 10, case 8. – Reçu 25.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 octobre 2006.

J. Seckler.

(119793.3/231/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

SAN ZENO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 3, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 114.647.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 novembre 2006.

J. Seckler

Le notaire

(119794.3/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

EPP MARATHON ALPHA (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 105.382.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05321, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2006.

Pour EPP MARATHON ALPHA (LUX), S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(119562.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

TNK-BP FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 107.428.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 10 octobre 2006

1) L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel et M. Marek Domagala.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a nommé avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine AGM en 2007, les trois gérants suivants:

- Pascal Leclerc, résidant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Enzo Guastaferrri, résidant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Christophe Cahuzac, résidant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le conseil d'administration de la société se compose dorénavant comme suit: M. Pascal Leclerc, M. Enzo Guastaferrri et M. Christophe Cahuzac.

2) L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a nommé, et ce jusqu'à la prochaine AGM qui aura lieu en 2007, PricewaterhouseCoopers an tant que personne chargée du contrôle des comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01327. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119867.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

OLYMPIA FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 110.482.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2006, réf. LSO-BW00252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(119569.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

SOMERSTON OLYMPIA 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 110.477.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2006, réf. LSO-BW00255, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(119571.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

SOMERSTON OLYMPIA 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 110.478.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2006, réf. LSO-BW00256, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(119573.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

IBU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 101.283.

L'an deux mille six, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée de droit italien COMFID S.r.l., ayant son siège social à I-20121 Milan, Corso Garibaldi 49 (Italie), inscrite au Registre de Commerce de Milan sous le numéro 12515100159;

2.- La société anonyme COMITALIA COMPAGNIA FIDUCIARIA S.p.A., ayant son siège social à I-20121 Milan, Corso Garibaldi 49 (Italie), inscrite au Registre de Commerce de Milan sous le numéro 03953900010.

Les deux comparantes sont ici représentées par Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée IBU, S.à r.l., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 101.283, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 840 du 16 août 2004;

- Que les comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de ladite société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commence désormais le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

Les associés décident en outre que l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} janvier 2006 a pris fin le 30 juin 2006.

L'année sociale ayant pris cours le 1^{er} juillet 2006 prendra fin le 30 juin 2007.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, les associés décident de modifier les articles quinze et dix-huit des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 15.** Chaque année, le trente juin, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.»

«**Art. 18.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cents euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Scheifer-Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 octobre 2006, vol. 539, fol. 14, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 octobre 2006.

J. Seckler.

(119791.3/231/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

IBU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 101.283.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 novembre 2006.

J. Seckler

Le notaire

(119792.3/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

ELECTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bittbourg.

R. C. Luxembourg B 111.642.

L'an deux mille six, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme ELECTRADE S.A., ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111.642, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 347 du 16 février 2006,

ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Yvon Hell, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Laurence Thonon, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Delaby, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.
- 2.- Décision de mettre en liquidation la société ELECTRADE S.A.
- 3.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 4.- Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société ELECTRADE S.A. et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée désigne Madame Marie-Thérèse Gandou, expert-comptable, née à Poto-Poto (République populaire du Congo), le 20 juin 1955, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge à l'administrateur et administrateur-délégué Monsieur Danny Barrs et aux autres administrateurs de la société à savoir Monsieur Paul Agnes et la société C.A. CONSULTING INTERNATIONAL S.A. ainsi qu'au commissaire aux comptes de la société à savoir la société SOCIETE D'AUDIT & DE REVISION, S.à r.l. pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la société.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. Hell, L. Thonon, D. Delaby, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 octobre 2006, vol. 539, fol. 14, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 novembre 2006.

J. Seckler.

(119807.3/231/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

EUROPEAN CARE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 106.930.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00864, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP, S.à r.l.

C. Gammal / C. Pedoni

Gérant / Membre du Comité Exécutif

(119578.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

EUROPEAN RECREATIONAL VEHICLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 100.441.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00855, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP, S.à r.l.

C. Gammal / C. Pedoni

Gérant / Membre du Comité Exécutif

(119582.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

111136

EUROPEAN PERFUME SHOPS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 108.223.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00858, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Gammal / C. Pedoni

Gérant / Membre du Comité Exécutif

(119585.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

DIMAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 92.317.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07419, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(119609.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

QUOTATION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 23.649.

Le bilan au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07425, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(119612.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

LUNNITT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 89.062.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par le seul associé le 3 septembre 2002, ainsi que du «Share Transfer Agreement», dûment signé le 5 septembre 2002, que TMF CORPORATE SERVICES S.A. n'est plus associé de la société.

Les nouveaux associés, demeurant tous en Belgique, 8620 Nieuwpoort, Franslaan 117/1003, sont les personnes suivantes:

- Bartholdus Pabe Henri Van der Tol, né à Nijmegen, Pays-Bas, le 5 avril 1951, détenant 40 parts sociales de LUNNITT, S.à r.l.;

- Emili Petronella Wilhelmina Maria Van der Tol-Peters, né à Nijmegen, le 31 octobre 1952, détenant 39 parts sociales de LUNNITT, S.à r.l.;

- Bartholdus Sijtse Antoon Van der Tol, né à Nijmegen, le 18 février 1979, détenant 7 parts sociales de LUNNITT, S.à r.l.;

- Susan Bernadette Van der Tol, né à Nijmegen, le 15 septembre 1981, détenant 7 parts sociales de LUNNITT, S.à r.l.;

- Han Emiel Van der Tol, né à Nijmegen, le 16 février 1984, détenant 7 parts sociales de LUNNITT, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2006.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBURG S.A.

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01022. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119992.6//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

111137

JUNICLAIR PARTICIPATIONS FINANCIERES (J.P.F.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 62.668.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07417, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(119615.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

MADE IN ITALY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 54.898.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

F. Freising

La Gérante

(119674.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

ENTREPRISE JEAN WAMPACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Oberdonven, 2, rue Toschacker.
R. C. Luxembourg B 80.019.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07845, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

J. Wampach

Le Gérant

(119675.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

WASIDOR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 99.373.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2006, réf. LSO-BW00216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

Signature.

(119693.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

SOPAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 1A, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 40.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00022, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour SOPAGE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(120564.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

POLYESTER-POLYURETHANE SYSTEME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8411 Steinfort, 12, rue des Carrières.
R. C. Luxembourg B 50.243.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07772, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

SARNIA, S.à r.l.

Signature

(119890.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

POLYESTER-POLYURETHANE SYSTEME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8411 Steinfort, 12, rue des Carrières.
R. C. Luxembourg B 50.243.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07774, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

SARNIA, S.à r.l.

Signature

(119894.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

POLYESTER-POLYURETHANE SYSTEME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8411 Steinfort, 12, rue des Carrières.
R. C. Luxembourg B 50.243.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07776, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

SARNIA, S.à r.l.

Signature

(119896.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

WEAVER STREET LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.000.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 83.785.

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société que l'actionnaire:

- A accepté les démissions de Messieurs Frank Peter Manzi et Conor Leyden en tant que gérants de la Société, avec effet au 9 octobre 2006;

- N'a pas pourvu au remplacement du gérant démissionnaire Monsieur Frank Peter Manzi;

- A nommé pour une durée illimitée le gérant suivant de la Société, avec effet au 26 octobre 2006: Madame Deirdre Langan, née le 21 mai 1981 à Mayo (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 17 Gilford Road, Sandymount, Dublin 4 (Irlande).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signataire autorisé

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120118.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

111139

CONTAPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 58.771.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de Monsieur Erik Ulmsten, conseiller, demeurant à Mailslot, 357, P.O. Box 92, Dubai (Emirats Arabes Réunis),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, ès qualités, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société anonyme CONTAPE S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 58.771, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 24 mars 1997, publié au Mémorial C numéro 376 du 15 juillet 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 271 du 10 avril 2000, et en date du 20 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 774 du 23 juillet 2003.

2.- Que le capital social s'élève actuellement à huit cent cinquante mille euros (850.000,- EUR), représenté par huit mille cinq cents (8.500) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

3.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme CONTAPE S.A. et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société CONTAPE S.A. avec effet immédiat, par reprise par elle de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

4.- Que l'activité de la société a cessé et que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute.

5.- Que la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

7.- Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur de la société dissoute.

8.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Gehlen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 octobre 2006, vol. 539, fol. 10, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 octobre 2006.

J. Seckler.

(119820.3/231/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

POLYESTER-POLYURETHANE SYSTEME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8411 Steinfort, 12, rue des Carrières.
R. C. Luxembourg B 50.243.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07777, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

SARNIA, S.à r.l.

Signature

(119900.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

POLYESTER-POLYURETHANE SYSTEME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8411 Steinfort, 12, rue des Carrières.

R. C. Luxembourg B 50.243.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07779, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

SARNIA, S.à r.l.

Signature

(119904.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

JPMP PENTAPLAST HOLDING, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.050,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 85.571.

Extrait des résolutions prises par les associés le 18 octobre 2006

Les associés ont décidé:

- d'accepter la démission présentée par Monsieur Sakip-Umur Hürsever, avec effet au 18 octobre 2006, de ses fonctions de gérant de la société;

- de nommer comme gérant, pour une durée indéterminée et avec effet au 18 octobre 2006, Madame Caroline Gibbings, employée privée, née le 24 juin 1977 à Toronto (Canada), ayant son adresse professionnelle c/o CCMP Capital Advisors (UK), Almack House, 28 King Street, London SW1Y 6XA (Royaume-Uni).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour JPMP PENTAPLAST HOLDING

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01340. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120005.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

METAUXDENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5698 Welfrange, 20, Reimecherwee.

R. C. Luxembourg B 101.452.

L'an deux mille six, le cinq octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme METAUXDENT S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 101.452, constituée originairement sous la dénomination sociale de DENTA-GOLD S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 880 du 31 août 2004,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1261 du 9 décembre 2004, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en METAUXDENT S.A.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Asmir Hasanovic, employé privé, demeurant à L-5698 Welfrange, 20, Reimecherwee.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Raymonde Weber, employée privée, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sophie Batardy, employée privée, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

111141

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté à L-5698 Welfrange, 20, Reimecherwee, et modification afférente de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté à L-5698 Welfrange, 20, Reimecherwee, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Welfrange.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Hasanovic, R. Weber, S. Batardy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 octobre 2006, vol. 539, fol. 27, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 novembre 2006.

J. Seckler.

(120165.3/231/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

AUBERGE MARY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 10, rue Duchscher.

R. C. Luxembourg B 121.023.

—

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée ASTRAGAL, S.à r.l., avec siège social à L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.271,

ici représenté par son gérant unique Monsieur Marc Karger, indépendant, demeurant à L-8521 Beckerich, 10, Huewelerstrooss.

2.- Monsieur Marc Karger, prénommé, agissant en son nom personnel.

3.- Monsieur Romain Schreiner, indépendant, demeurant à L-6757 Grevenmacher, 4, rue de la Moselle.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de AUBERGE MARY, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Wecker; il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration et d'une auberge de moins de dix chambres, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société a en outre objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant au prorata de leur participation dans la société.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

La société à responsabilité limitée ASTRAGAL, S.à r.l., avec siège social à L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.271, quatre cents quatre-vingt-dix parts sociales	490
Monsieur Marc Karger, indépendant, demeurant à L-8521 Beckerich, 10, Huewelerstrooss, cinq parts sociales	5
Monsieur Romain Schreiner, indépendant, demeurant à L-6757 Grevenmacher, 4, rue de la Moselle, cinq parts sociales	5
Total: cinq cents parts sociales.	500

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Art. 8. Aucun associé ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses co-associés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal dans la mesure des dispositions légales
- Le solde reste à la libre disposition des associés

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société, les héritiers, légataires ou ayants cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société ; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ huit cent cinquante (EUR 850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommée gérante technique de la société, son mandat expirera à l'assemblée générale de 2007:

Madame Alda Maria Duarte Vieira, ouvrière, demeurant à L-6183 Gonderange, 7A, rue Hieh.

2.- Sont nommés gérants administratifs de la société, leur mandat expirant à l'assemblée générale de 2007:

a) Monsieur Marc Karger, indépendant, demeurant à L-8521 Beckerich, 10, Huewelerstrooss.

b) Monsieur Romain Schreiner, indépendant, demeurant à L-6757 Grevenmacher, 4, rue de la Moselle,

3.- Les gérants sont habilités à engager la société en toutes circonstances par leur seule signature, ceci jusqu'à concurrence de mille deux cent cinquante (EUR 1.250,-).

Passé ce montant, la signature conjointe de deux gérants est requis.

4.- Le siège social de la société est établi à L-6868 Wecker, 10, rue Duchscher.

Dont acte, fait et passé à Wecker, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Karger, R. Schreiner, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 23 octobre 2006, vol. 362, fol. 73, case 12. Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 novembre 2006.

H. Beck.

(120860.3/201/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

AFFILIATED COMPUTER SERVICES HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 125,000.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 114.263.

The sole shareholder resolved on 11 September 2006 to elect Mrs Donna Reeves, born on 28 July 1956 in Worcester, Massachusetts, USA, with professional address at 2828 N. Haskell Avenue, Dallas, TX 75204, USA, as new manager of the Company, for an unlimited duration, with immediate effect.

Following such appointment, the board of managers of the Company is composed as follows:

- Ms Nancy Pruitt Vineyard, with professional address at 2828 N. Haskell Avenue, Dallas, TX 75204, USA; and
- Mrs Donna Reeves, with professional address at 2828 N. Haskell Avenue, Dallas, TX 75204, USA.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'associé unique a résolu le 11 septembre 2006 de désigner Mme Donna Reeves, née le 28 juillet 1956 à Worcester, Massachusetts, Etats-Unis, avec adresse professionnelle au 2828 N. Haskell Avenue, Dallas, TX 75204, Etats-Unis, en tant que nouveau gérant de la Société, pour une durée illimitée et avec effet immédiat.

Suivant cette nomination, le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Mlle Nancy Pruitt Vineyard, avec adresse professionnelle au 2828 N. Haskell Avenue, Dallas, TX 75204, Etats-Unis; et
- Mme Donna Reeves, avec adresse professionnelle au 2828 N. Haskell Avenue, Dallas, TX 75204, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFFILIATED COMPUTER SERVICES HOLDINGS (UK) LLP

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04240. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120006.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

B.I.E. LUX, Société Anonyme,
(anc. R.C.I.E. S.A.).

Siège social: L-5863 Hesperange, 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.
R. C. Luxembourg B 99.118.

L'an deux mille six, le six octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme R.C.I.E. S.A., ayant son siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 99.118, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Decker, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 24 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 674 du 8 septembre 1999,

et dont la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par l'Assemblée Générale ordinaire tenue en date du 29 mai 2001, l'extrait afférent ayant été publié audit Mémorial numéro 194 du 5 février 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Salvatore Rizzo, administrateur de société, demeurant à Saint-Nicolas (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marc Bastin, indépendant, demeurant à Houffalize (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur José Carabin, administrateur de société, demeurant à Aywaille (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Nouvelle répartition des actions de la société.
- 2.- Changement de la dénomination de la société en B.I.E. LUX et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
- 3.- Transfert du siège social de L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte à L-5863 Hesperange, 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945, et modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts.
- 4.- Augmentation du capital à concurrence de 18.375,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 49.375,- EUR, sans création et émission d'actions nouvelles, mais par augmentation du pair comptable des actions représentatives du capital social.
- 5.- Libération intégrale de l'augmentation de capital.

6.- Augmentation du capital social à concurrence de 109.415,- EUR pour le porter du montant de 49.375,- EUR à 158.790,- EUR par l'émission de 277 actions nouvelles d'une valeur nominale de 395,- EUR chacune, émises avec une prime d'émission totale de 23.545,- EUR.

7.- Souscription et libération des actions nouvelles.

8.- Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

9.- Nominations statutaires.

10.- Pouvoir au conseil d'administration de nommer Messieurs José Carabin et Jean-Marc Bastin aux fonctions d'administrateurs-délégués.

11.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'à la suite de cessions d'actions sous seing privé, la répartition des cent vingt-cinq (125) actions de la société est la suivante:

1.- Monsieur Salvatore Rizzo, administrateur de société, demeurant à B-4420 Saint-Nicolas, 70, rue Hôtel Communal (Belgique), cent actions	100
2.- Monsieur José Carabin, administrateur de société, demeurant à B-4920 Aywaille, 7, rue des Chèvrefeuilles (Belgique), vingt-cinq actions	25
Total: cent vingt-cinq actions	125

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en B.I.E. LUX et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de B.I.E. LUX.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte à L-5863 Hesperange, 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (première phrase).** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-huit mille trois cent soixante-quinze euros (18.375,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à quarante-neuf mille trois cent soixante-quinze euros (49.375,- EUR), sans création et émission d'actions nouvelles, mais en augmentant le pair comptable des actions représentatives du capital social à trois cent quatre-vingt-quinze euros (395,- EUR).

Cette augmentation de capital est réalisée par incorporation au capital de réserves disponibles à concurrence de dix-huit mille trois cent soixante-quinze euros (18.375,- EUR).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent neuf mille quatre cent quinze euros (109.415,- EUR), pour le porter de son montant actuel de quarante-neuf mille trois cent soixante-quinze euros (49.375,- EUR) à cent cinquante-huit mille sept cent quatre-vingt-dix euros (158.790,- EUR), par la création et l'émission de deux cent soixante-dix-sept (277) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent quatre-vingt-quinze euros (395,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

Avec l'accord de tous les actionnaires, les deux cent soixante-dix-sept (277) actions nouvelles ont été souscrites par:

- la société anonyme de droit belge BALTEAU I.E., avec siège social à B-4420 Montegnée, 33, rue Hector Denis, à concurrence de deux cent cinq (205) actions, émises avec une prime d'émission totale de dix-sept mille quatre cent vingt-cinq euros (17.425,- EUR), et

- Monsieur Jean-Marc Bastin, indépendant, demeurant à B-6663 Houffalize, Mabompré 13 (Belgique), à concurrence de soixante-douze (72) actions, émises avec une prime d'émission totale de six mille cent vingt euros (6.120,- EUR),

et libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent trente-deux mille neuf cent soixante euros (132.960,- EUR), faisant cent neuf mille quatre cent quinze euros (109.415,- EUR) pour l'augmentation de capital et vingt-trois mille cinq cent quarante-cinq euros (23.445,- EUR) pour

la prime d'émission totale, se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à cent cinquante-huit mille sept cent quatre-vingt-dix euros (158.790,- EUR), représenté par quatre cent deux (402) actions d'une valeur nominale de trois cent quatre-vingt-quinze euros (395,- EUR) chacune.»

Septième résolution

L'assemblée accepte les démissions de l'administrateur-délégué et administrateur Monsieur José Carabin et des autres administrateurs de la société, à savoir Monsieur Salvatore Rizzo et la société SEREN, S.à r.l. et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

Huitième résolution

L'assemblée procède à la nomination du nouveau conseil d'administration qui se composera dès lors comme suit:

- a) Monsieur Salvatore Rizzo, administrateur de société, né à Glain (Belgique), le 14 février 1956, demeurant à B-4420 Saint-Nicolas, 70, rue Hôtel Communal (Belgique);
- b) Monsieur José Carabin, administrateur de société, né à Dalhem (Belgique), le 22 janvier 1951, demeurant à B-4920 Aywaille, 7, rue des Chèvrefeuilles (Belgique);
- c) Monsieur Jean-Marc Bastin, indépendant, né à Bastogne (Belgique), le 30 décembre 1965, demeurant à B-6663 Houffalize, Mabompré 13 (Belgique).

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Neuvième résolution

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de nommer Messieurs José Carabin et Jean-Marc Bastin, préqualifiés, aux fonctions d'administrateurs-délégués.

Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Messieurs José Carabin et Jean-Marc Bastin, préqualifiés, aux fonctions d'administrateurs-délégués de la société, avec droit de co-signature obligatoire pour tous les actes liés aux activités soumises à l'autorisation d'établissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à trois mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Rizzo, J.-M. Bastin, J. Carabin, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 octobre 2006, vol. 539, fol. 30, case 1. – Reçu 1.329,60 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 novembre 2006.

J. Seckler.

(120343.3/231/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

VETECHAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 72.664.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 2 novembre 2006

L'Assemblée adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Elle enregistre, à dater de ce jour, la démission de la société CCMT PARTICIPATIONS S.A.
- 2) Elle nomme, à dater de ce jour, Monsieur Vincent Valade, domicilié 138, boulevard Voltaire à F-92600 Asnières-sur-Seine, au poste d'administrateur pour terminer le mandat de la société CCMT PARTICIPATIONS S.A.

TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC / MULLERBACH ASSOCIATES NETWORK OVERSEAS UNITED

Signature / Signature

Président / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01126. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120134.5//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

111146

SBRE LUXCO, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 116.953.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un premier contrat de cession de parts sociales en date du 17 octobre 2006 entre Messieurs Félix Bauer et Mike Halsall d'une part et EAVF, S.à r.l. d'autre part que:

- Monsieur Félix Bauer, né le 5 juin 1975 et demeurant au 14-18 Heddon Street, London W1b 4DA, United Kingdom, cède 237 parts sociales de la société SBRE LUXCO au profit de la société EAVF, S.à r.l., ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 116.953;

- Monsieur Mike Halsall, né le 4 septembre 1963 et demeurant au 14-18 Heddon Street, London W1b 4DA, United Kingdom, cède 237 parts sociales de la société SBRE LUXCO au profit de la société EAVF, S.à r.l., ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 116.953;

Il résulte d'un second contrat de cession de parts sociales en date du 17 octobre 2006 entre Messieurs Félix Bauer et Mike Halsall d'une part et S.C.I. SAPI d'autre part que:

- Monsieur Félix Bauer, né le 5 juin 1975 et demeurant au 14-18 Heddon Street, London W1b 4DA, United Kingdom cède 13 parts sociales de la société SBRE LUXCO au profit de la société S.C.I. SAPI, ayant son siège social à La Défense 4, Coeur Défense Tour B, 100, Esplanade du Général de Gaulle, F-92932 Paris, La défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce de Nanterre (France) R.C.S. 393 532 619;

- Monsieur Mike Halsall, né le 4 septembre 1963 et demeurant au 14-18 Heddon Street, London W1b 4DA, United Kingdom, cède 13 parts sociales de la société SBRE LUXCO au profit de la société S.C.I. SAPI, ayant son siège social à La Défense 4, Coeur Défense Tour B, 100, Esplanade du Général de Gaulle, F-92932 Paris, La défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce de Nanterre (France) R.C.S. 393 532 619;

Ainsi le capital social de la société SBRE LUXCO est réparti comme suit:

- la société EAVF, S.à r.l., ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 116.953, détient 474 parts sociales de la société SBRE LUXCO;

- la société S.C.I. SAPI, ayant son siège social à La Défense 4, Coeur Défense Tour B, 100, Esplanade du Général de Gaulle, F-92932 Paris, La défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce de Nanterre (France) R.C.S. 393 532 619, détient 26 parts sociales de la société SBRE LUXCO.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SBRE LUXCO

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01328. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120080.3//39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

TOITURE CENTRALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5380 Übersyren, 8, rue de Mensdorf.

R. C. Luxembourg B 63.334.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 22 décembre 2003

Il résulte de la liste de présence que les deux associés:

1. Monsieur Lino Das Neves Cardoso, entrepreneur, demeurant à L-8022 Strassen, 17, rue des Lavandes;

2. Monsieur Olimpio Das Neves Cardoso, entrepreneur, demeurant à L-1863 Luxembourg, 45, Knaepchen;

sont présents et représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire ont pris les décisions suivantes:

Première résolution

- Monsieur Das Neves Cardoso Olimpio est nommé gérant technique pour la société TOITURE CENTRALE, S.à r.l., en remplacement de Monsieur Donaldo Pereira Gomes, démissionnaire.

Deuxième résolution

La gérance de la société sera dorénavant assumée comme suit:

a) Monsieur Olimpio Das Neves Cardoso, préqualifié, gérant technique;

b) Monsieur Lino Das Neves Cardoso, préqualifié, gérant administratif.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM03002. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(120147.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

111147

COSMAR INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 47.980.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 avril 2006

- Mandats d'administrateur de Monsieur Aldo Salini, né le 14 avril 1943 à Rome, demeurant au n° 6, Via dell'Arco de' Ginnasi, I-00186 Roma, Monsieur Gabriele Salini, né le 31 mars 1974 à Rome, demeurant au n° 69, Via Di S. Pantaleo, I-Roma et Monsieur Alain Vasseur, né le 24 avril 1958 à L-Dudelange, demeurant au 3, rue de Mamer, L-8277 Holzem sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

- Le mandat de commissaire aux comptes de la société anonyme TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.417, ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel est reconduit pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'assemblée statutaire de 2012.

Certifié sincère et conforme

Pour COSMAR INTERNATIONAL GROUP S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01184. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120116.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

MERRILL LYNCH INSTITUTIONAL, Fonds Commun de Placement.

—
Le règlement de gestion daté du 29 septembre 2006 entrant en vigueur le 1^{er} octobre 2006, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2006, réf. LSO-BW00236, a été déposé au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

Pour la société

BlackRock MANAGEMENT COMPANY

Signature

(120133.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

CFD PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 121.018.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société anonyme dénommée CFD S.A., ayant son siège social à F-75008 Paris, 29, avenue Hoche, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 397 478 421,

pour laquelle agit Monsieur Philippe Herve, Directeur général, demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 29, avenue Hoche, avec pouvoir d'engager ladite société par décision du Conseil d'Administration de CFD S.A. du 28 novembre 2005,

ici représentée par son mandataire spécial Madame Céline Stein, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 25 octobre 2006.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant en sa dite qualité a arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CFD PARTICIPATIONS.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut

notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé «administrateur unique».

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou encore par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le quatrième lundi du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration, et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant préqualifié agissant en sa dite qualité déclare souscrire les actions comme suit:

Toutes les actions sont souscrites en numéraire par l'actionnaire unique la société anonyme dénommée CFD S.A., ayant son siège social à F-75008 Paris, 29, avenue Hoche, préqualifiée.

L'actionnaire unique déclare que toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cent cinquante euros (EUR 1.450,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant agissant en qualité de représentant de l'associé unique, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui de commissaire à un.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions d'administrateur, la société anonyme dénommée CFD S.A., ayant son siège social à F-75008 Paris, 29, avenue Hoche, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 397 478 421, qui conformément à l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, a désigné pour l'exécution de cette mission son représentant permanent Monsieur Philippe Herve, précité.

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire:

MAZARS, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg section B numéro 56.248.

Quatrième résolution

Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ledit comparant a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: C. Stein, B. Moutrier.

Enregistré à Esch, le 31 octobre 2006, vol. 922, fol. 26, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 novembre 2006.

B. Moutrier.

(120794.3/272/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

111150

BRAIWAIT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 118.337.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 2 novembre 2006

L'Assemblée adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Elle enregistre, à dater de ce jour, la démission de la société CCMT PARTICIPATIONS S.A.
- 2) Elle nomme, à dater de ce jour, la société DECOR I DE TREVOL S.L., représentée par M. Maurice François, et ayant son siège social Edifici Salita Parc, Bloc D, 1r1a, AD 700 Escaldes-Engordany (Andorre), enregistrée au Registre de Comerç i Industria sous le numéro 918874D, au poste d'administrateur pour terminer le mandat de la société CCMT PARTICIPATIONS S.A.

TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC / MULLERBACH ASSOCIES NETWORK OVERSEAS UNITED

Signature / Signature

Président / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01137. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120136.5//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

KIDDE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 37.600.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 83.474.

—
Par résolution circulaire en date du 26 octobre 2006, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Renouvellement des mandats de gérant pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 30 novembre 2006 et qui se tiendra en 2007:
- Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Monsieur Wolfgang Ott, avec adresse au 22, Birkhahnstrasse, D-47228, Duisburg, Allemagne;
- Monsieur Dominique Tamborini, avec adresse au 2-4, rue Blaise Pascal, F-93157 Le Blanc Mesnil, France;
- Renouvellement du mandat de commissaire de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes se terminant au 30 novembre 2006 et qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 27 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV08101. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120155.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

THUNDERBIRD R, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. PHOENIX III MIXED AA, S.à r.l.).

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 111.621.

—
In the year two thousand and six, on the eleventh day of October.

Before M^e Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of PHOENIX III MIXED AA, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its register address at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 111.621 and incorporated pursuant to a deed of M^e Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 8 November 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N^o 283 of 8 February 2006 (the Company).

The Meeting is chaired by Pieter Theunissen, lawyer, professionally residing in Luxembourg who appoints as Secretary, Sabine Belair, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting appoints as Scrutineer Aldric Grosjean, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau).

The shareholders, represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the 500 (five hundred) ordinary shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by all the shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

I. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.
2. Change of the name of the Company into THUNDERBIRD R, S.à r.l.
3. Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company (the Articles).

The Meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company into THUNDERBIRD R, S.à r.l.

Third resolution

As a consequence of the second resolution, article 4 of the Articles will henceforth read, in its English version, as follows:

«**Art. 4.** The Company will assume the name of THUNDERBIRD R, S.à r.l.»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le onze octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de la société PHOENIX III MIXED AA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée sous le droit luxembourgeois et ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Luxembourg auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 111.621 et constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, en date du 8 novembre 2005, publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, N° 283 du 8 février 2006 (la Société).

L'Assemblée est présidée par Peter Theunissen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, lequel élit comme Secrétaire, Sabine Belair, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme Scrutateur Aldric Grosjean, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement désignés ci-après par le Bureau).

Les associés, représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les représentants des associés et les membres du Bureau.

Les procurations des associés représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent procès-verbal et signées par toutes les parties.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il résulte de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société étant de EUR 12.500.- (douze mille cinq cent euros), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui peut en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour mentionné ci-après sans convocation préalable, toutes les personnes présentes ou représentées à l'Assemblée ayant accepté de se réunir après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence après signature ne varietur par les mandataires des associés représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire restera annexée au présent acte avec les pouvoirs pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Changement de la dénomination de la Société en THUNDERBIRD R, S.à r.l.
3. Modification de l'article 4 des Statuts afin de refléter la modification de la dénomination sociale (les Statuts).

L'Assemblée, après délibération, adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué (avec toutes les informations nécessaires) à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en THUNDERBIRD R, S.à r.l.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'article 4 des Statuts est modifié, dans sa version française, comme suit:
«**Art. 4.** La Société prend la dénomination de THUNDERBIRD R, S.à r.l.»

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, ou les frais et honoraires, quels qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui est mis à charge en vertu des présentes est évalué environ à EUR 900,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Theunissen, S. Belair, A. Grosjean, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 octobre 2006, vol. 438, fol. 50, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(121568.3/242/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2006.

AMIRAL GENERAL PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 106.056.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the eleventh day of October.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

M^e Max Welbes, avocat, residing in Luxembourg (the «Proxy») acting as a special proxy of Mr Ossama Fathi Rabah AlSharif, residing at 29, Farid Street, Heliopolis, Cairo, Egypt (the «Principal»);

by virtue of a proxy under private seal given on 28 March 2006 which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I.- That AMIRAL GENERAL PARTNERS, S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) with a share capital of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), having its registered office at 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen, registered with the Luxembourg, Trade and Companies Register under number B 106.056, has been incorporated by a deed of notary Maître Alfonse Lentz, residing then in Remich, on 14th February 2005, published in the Mémorial C number 157 dated 22th February 2005 on page 7.520. The articles of Association have been amended by a deed of notary Maître Alfonse Lentz on 17th August 2005, published in the Mémorial C number 1407 dated 17th December 2005.

II.- That the subscribed share capital of AMIRAL GENERAL PARTNERS, S.à r.l., amounts currently to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), represented by two hundred (200) shares having a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of AMIRAL GENERAL PARTNERS, S.à r.l. (the «Company»).

IV.- That the Principal acquired all the shares in the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V.- That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;

VI.- That the shareholder's register of the Company has been cancelled.
 VII.- That the Principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.
 VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the domiciliary agent at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

IX.- That the sums and assets due to the creditors and shareholders of the Company have been deposited with a custody account held by the domiciliary agent.

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately nine hundred Euro (EUR 900.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le onze octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M^e Max Welbes, avocat, demeurant à L-2314 Luxembourg (le «Mandataire») agissant en sa qualité de mandataire spécial de M. Ossama Fathi Rabah AlSharif, résidant au 29, Farid Street, Heliopolis, Caire, Egypte (le «Mandant»);

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Le Mandataire, agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée AMIRAL GENERAL PARTNERS, S.à r.l., ayant son siège social au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.056, a été constituée suivant un acte reçu par le notaire Maître Alfonse Lentz, alors de résidence à Remich, en date du 14 février 2005, publié au Mémorial C numéro 157 du 22 février 2005, page 7520. Les statuts ont été modifiés suivant un acte reçu par le notaire Maître Alfonse Lentz, alors de résidence à Remich, en date du 17 août 2005, publié au Mémorial C numéro 1407 du 17 décembre 2005.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée AMIRAL GENERAL PARTNERS, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à vingt mille dollars américains (USD 20.000.-), représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100.-) chacune.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société AMIRAL GENERAL PARTNERS, S.à r.l. (la «Société»).

IV.- Que le Mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de l'agent domiciliataire à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

IX.- Que les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés de la Société dont la remise n'a pas pu leur être faite ont été consignées auprès d'un compte bancaire ouvert au nom de l'agent domiciliataire.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à neuf cents euros (EUR 900.-).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Welbes, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 2, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

G. Lecuit.

(120229.3/220/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

111154

HOLDING EUROPEENNE DES TECHNOLOGIES URBAINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.703.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le cinq octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, demeurant à Luxembourg,
«le mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société HOLDING EUROPEENNE D'INVENTIONS S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal,
«le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. La société HOLDING EUROPEENNE DES TECHNOLOGIES URBAINES S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 88.703, constituée par acte du notaire Jean-Paul Hencks de résidence à Luxembourg en date du 6 août 2002, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1485 du 15 octobre 2002, et dont les statuts ont été modifiés par acte reçus du notaire Joseph Elvinger en date du 29 décembre 2004 publié au Mémorial, Recueil C numéro 677 du 9 juillet 2005;

2. Le capital de la Société s'élève à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de valeur nominale de EUR 24,80 (vingt-quatre euros quatre-vingts centimes) chacune;

3. Le mandant s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société HOLDING EUROPEENNE DES TECHNOLOGIES URBAINES S.A.;

4. Le mandant approuve le bilan de clôture de la Société, pour la période du 1^{er} janvier 2006 à ce jour;

5. Le mandant accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;

6. Le mandant a l'intention de dissoudre la Société avec effet immédiat;

7. En sa qualité de liquidateur de la société HOLDING EUROPEENNE DES TECHNOLOGIES URBAINES S.A., le mandant déclare qu'il est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute, clôturant ainsi la dissolution;

8. Les livres et documents de la société HOLDING EUROPEENNE DES TECHNOLOGIES URBAINES S.A. seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: U. Cerasi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 2, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

J. Elvinger.

(120385.3/211/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

FIDUCIAIRE OCP, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Enseigne commerciale: FIDUCIAIRE ADC.C.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 133, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 121.030.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le premier novembre,

Ont comparu:

1. MOSBERG HOLDING S.A., sise 30 Dernier Sol, L-2543 Luxembourg, Immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B.88556, représenté par M. Allaili Nouri

2. M. Rodrigues Stefan, employé privé, né le 31 mars 1960 à Hayange (France) demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 320, rte de Longwy

Lesquels comparants ont dressé acte d'une société en commandite simple qu'ils déclarent constituer entre eux, et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société en commandite simple qui sera régie par les dispositions légales afférentes ainsi que par les présents statuts, et dont Monsieur Rodrigues Stefan, préqualifié, est l'associé commandité, et à ce titre définitivement responsable des engagements sociaux, les autres contractants en étant les associés commanditaires, comme tels tenus des dettes et pertes de la société que jusqu'à concurrence des fonds dont ils ont fait l'apport.

Art. 2. La raison sociale de la société est FIDUCIAIRE OCP, S.e.c.s. et la dénomination commerciale est FIDUCIAIRE ADC.C.

Art. 3. Le siège social de la société est établi au 133, avenue du X septembre, L-2551 Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société pourra établir des succursales et des agences dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet l'expertise comptable et fiscale, la tenue de livres comptables, la tenue de livres de salaires, l'établissement de bilans, la constitution et la domiciliation de sociétés.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement. La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer. En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. Elle pourra d'une façon générale faire tous actes, transactions ou opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée à compter du jour de sa constitution. Elle ne peut être dissoute que par décision de tous les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à quatre vingt mille Euros (80.000,- Euros), représenté par mille (1000) parts sociales de quatre vingt Euros (80,- Euros) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) MOSBERG HOLDING S.A., préqualifié, huit cent parts	800
2) M. Rodrigues Stefan, préqualifiée, deux cent parts.	<u>200</u>
Total: Mille parts	1.000

Toutes les parts sont entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Art. 8. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Monsieur Rodrigues Stefan, préqualifié, en sa qualité d'associé commandité, est chargé de la gestion de la société et peut accomplir tous les actes de gestion qui rentrent dans l'objet social de la société.

Tous les actes qui engagent la société, tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent porter la signature de l'associé commandité, sauf les cas de délégation dûment approuvés par les associés commanditaires à des directeurs ou employés de la société.

Art. 11. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice commencera ce jour et finira le 31 décembre 2006.

Art. 12. Les assemblées, tant ordinaires que extraordinaires, sont convoquées par la gérance ou par les commanditaires représentant plus du quart du capital social. Elles se tiendront à l'endroit indiqué dans les convocations. Les convocations ne sont pas nécessaires lorsque tous les associés consentent à se réunir.

Art. 13. Chaque année, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse le bilan et le compte des pertes et profits qui sont soumis pour approbation à l'assemblée générale des associés, lesquels peuvent en prendre communication au siège social pendant les huit jours précédant l'assemblée générale ordinaire.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice annuel de la société.

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront les pouvoirs et les émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales afférentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte.

Fait et passé en trois exemplaires à Luxembourg, le 1^{er} novembre 2006.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00856. – Reçu 806 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120911.3//76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

111156

CONSORTIUM IMMOBILIER LUXEMBOURGEOIS S.A. en abrégé C.I.L. S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 108.423.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société CONSORTIUM IMMOBILIER LUXEMBOURGEOIS S.A. en abrégé C.I.L. S.A. en date du 30 septembre 2006.

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au: 84, Grand-rue, Etude Nicolas Rentz, B.P. 248, L-2012 Luxembourg, L-1660 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Le président

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03661. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120265.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

GAMMA 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 121.033.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme ATID, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 66.397.

2.- La société à responsabilité limitée LUXCOM IMMOBILIERE, S.à r.l., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.619.

Les comparantes sub 1+2) sont ici représentées par Monsieur Daniel Magitteri, directeur de société, demeurant à F-57330 Kanfen, 37, rue de Cantevange, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées le 9 octobre 2006, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varient par le notaire instrumentant et le comparant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de GAMMA 2 S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désignent un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le 30 juin de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme ATID, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 66.397, cinq cents actions	500
2.- La société à responsabilité limitée LUXCOM IMMOBILIERE, S.à r.l., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.619, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ deux mille huit cents Euros (EUR 2.800,-).

Réunion en Assemblée Générale

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) La société anonyme ATID, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 66.397, représentée par Madame Renée Giler, administrateur-délégué, demeurant à L-6488 Echternach, 8, rue des Vergers, chargée de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de ladite société.

b) La société à responsabilité limitée LUXCOM IMMOBILIERE, S.à r.l., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.619, représentée par Madame Renée Giler, prénommée, chargée de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de ladite société.

c) Madame Renée Giler, prénommée.

Est nommée présidente du conseil d'administration: Madame Renée Giler, prénommée

2) Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire:

Monsieur Daniel Magitteri, directeur de société, demeurant à F-57330 Kanfen, 37, rue de Cantevanne.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2011.

4) Le siège social est fixé à L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg.

5) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale décide de nommer comme administrateur-délégué de la société, Madame Renée Giler, prénommée, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2011, avec pouvoir de représenter la société dans le cadre de la gestion journalière et d'engager la société par sa signature individuelle dans le cadre de cette gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Magitteri, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 23 octobre 2006, vol. 362, fol. 73, case 10. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 novembre 2006.

H. Beck.

(120917.3/201/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

B.L.I.C. S.A. - BUREAU LUXEMBOURGEOIS D'INTERMEDIAIRE DE COMMERCE, Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 54, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 87.854.

L'an deux mille six, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de B.L.I.C. S.A.- BUREAU LUXEMBOURGEOIS D'INTERM EDIAIRE DE COMMERCE, R.C. Luxembourg B 87 854, ayant son siège social à Esch-sur-Alzette, constituée suivant acte reçu Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1271 du 2 septembre 2002.

La séance est ouverte à seize heures trente sous la présidence de Monsieur Julien Fourmi, administrateur de B.L.I.C. S.A.- BUREAU LUXEMBOURGEOIS D'INTERMEDIAIRE DE COMMERCE, domicilié professionnellement au 54, route de Luxembourg, L-4760 Pétange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de la Société du 9, Place des Sacrifiés, L-4115 Esch-sur-Alzette, au 54, route de Luxembourg, L-4760 Pétange.

2. Modification de l'article 4 des statuts concernant l'objet social.

3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 9, Place des Sacrifiés, L-4115 Esch-sur-Alzette, au 54, route de Luxembourg, L-4760 Pétange.

En conséquence, l'article 2, alinéa 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. alinéa 2.** Le siège social est établi à Pétange.»

Deuxième résolution

L'article 4 des statuts concernant l'objet social est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet de se porter caution, d'effectuer le rôle d'intermédiaire en commerce et de louer de véhicules automoteurs et de tous autres produits. Elle pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: J. Fourmi, F. Stolz-Page, R. Thill, A.-J.-J. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, vol. 155S, fol. 87, case 8. Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

A.-J.-J. Schwachtgen.

(120937.3/230/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

B.L.I.C. S.A. - BUREAU LUXEMBOURGEOIS D'INTERMEDIARE DE COMMERCE, Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 54, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 87.854.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1536 du 26 octobre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.-J.-J. Schwachtgen.

(120938.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

SOCIETE CEAT D'INVESTISSEMENTS EN ASIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 18.665.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00893, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE CEAT D'INVESTISSEMENTS EN ASIE S.A.

SOFINEX S.A.

Signature

(120363.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

PRORECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 102, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 90.249.

Il résulte d'une lettre recommandée du 10 octobre 2006 que Monsieur Kintziger Eric, demeurant à B-6792 Battincourt, 32, rue de l'Étang, a démissionné avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société anonyme PRO-RECH.

Battincourt, le 8 novembre 2006.

E. Kintziger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01965. – Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

(120405.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

FIDES ADVISORY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 89.059.

Les comptes annuels révisés au 30 avril 2005, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01542, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.-C. Mahy

(120501.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

111161

HEYPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 86.438.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01868, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006. Signature.
(120486.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

HEYPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 86.438.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01858, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006. Signature.
(120488.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

PREWOS 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.534.

Le bilan au 29 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01864, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006. Signature.
(120491.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

AMEVIBE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R. C. Luxembourg B 91.885.

Le bilan clos au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01914, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006. Signature.
(120495.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

RARE BIRD CONSULTANCY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 64, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 121.032.

STATUTES

In the year two thousand six, on the tenth of October.
Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared the following:

- 1) Mr Patrick Hermse, private employee, born April 7th 1966 in Brunssum (Netherlands), residing in L-2633 Senningerberg, 64, route de Trèves,
- 2) Ms Maarit Kokki, official EU, born November 9th 1959 in Joensuu (Finland), residing in L-2633 Senningerberg, 64, route de Trèves. The said appearing, acting as said before, have declared forming a private limited liability company, for themselves on the basis of the Articles of Incorporation which follow:

Art. 1. There is hereby formed a corporation in the form of a private limited liability company under the name of RARE BIRD CONSULTANCY, S.à r.l.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in the Commune of Niederanven.
It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period from the date hereof.

Art. 4. The objects of the Company are the consultancy in medical matters in general, and particularly the development of public health policies to fight the HIV/AIDS epidemic.

In general, the company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and operations which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five Euro (125.- EUR) each, all subscribed as follows:

1) Mr Patrick Hermse, prenamed, fifty-one shares	51
2) Ms Maarit Kokki, prenamed, forty-nine shares	49
Total: one hundred shares	100

The capital of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) has been fully paid in by a contribution in cash and is at the disposal of the company, wherever proof has been given to the undersigned notary, who confirms this.

Art. 6. The management of the corporation shall be assumed by one or more managers, who need not be shareholder. The manager, in accordance with the shareholder(s), may appoint a director, whose powers shall be defined by the general meeting.

Art. 7. The management has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of incorporation are within the competence of the management.

The corporation is committed either by the signature of the manager or by the signature of a director in accordance with his delegated powers.

Art. 8. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the 31 st of December of each year.

Art. 9. In the event of incapacitation, bankruptcy or death of a shareholder the corporation will not be dissolved. The shares of the disabled or dead shareholder will be taken over by application of the law.

Art. 10. The law of August 1915 on commercial companies, as amended, shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on the December, 31st 2007.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred Euro (1,300.- EUR.).

Extraordinary General Meeting

The shareholders have taken the following resolutions:

- 1.- The registered office is established in L-2633 Senningerberg, 64, route de Trèves.
- 2.- Is appointed manager and director for an unlimited period:
Mrs Maarit Kokki, prenamed.
- 3.- The Company will be bound by the signature of its sole manager and director.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

- 1) Monsieur Patrick Hermse, employé privé, né le 7 avril 1966 à Brunssum (Pays-Bas), demeurant à L-2633 Senningerberg, 64, route de Trèves,
- 2) Madame Maarit Kokki, fonctionnaire européen, née le 9 novembre 1959 à Joensuu (Finlande), demeurant à L-2633 Senningerberg, 64, route de Trèves.

Lesquels comparants, agissant es qualités, ont déclaré constituer une société à responsabilité limitée, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Par les présentes il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de RARE BIRD CONSULTANCY, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Niederanven.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. La société est établie pour une durée indéterminée à partir de ce jour.

Art. 4. L'objet social de la Société est la consultance en matière médicale en général et en particulier l'établissement de politiques publiques en matière de lutte contre l'épidémie du HIV/SIDA.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune, attribuées comme suit:

1) Monsieur Patrick Hermse, prénommé, cinquante et une parts sociales	51
2) Madame Maarit Kokki, prénommée, quarante-neuf parts sociales	49
Total: cent parts sociales	100

Le prédict capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) a été libéré entièrement par un versement en espèces et se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le confirme.

Art. 6. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé. Le gérant pourra, de l'accord des associés, nommer un directeur. Les pouvoirs des directeurs seront définis par l'assemblée générale.

Art. 7. La gérance a tout pouvoir pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts relève de sa compétence.

La société se trouve valablement engagée soit par la signature d'un gérant, soit par la signature du directeur en conformité avec ses pouvoirs.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par l'incapacité, la faillite ou le décès d'un associé. Les parts de l'associé incapable ou décédé seront reprises par application à la loi.

Art. 10. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable, pour autant qu'il n'est pas autrement décidé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2007.

Déclaration

Le notaire-rédacteur du présent acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en affirme expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents Euros (1.300,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les associés ont pris les décisions suivantes:

- 1.- Le siège de la société est établi à L-2633 Senningerberg, 64, route de Trèves
- 2.- Est nommée gérant et directeur pour une durée indéterminée:
Madame Maarit Kokki, prénommée,
- 3.- La société est valablement engagée par la signature de son gérant et directeur unique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Hermse, M. Kokki, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 94, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 30 octobre 2006. P. Decker.
(120914.3/206/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

111164

AMEVIBE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R. C. Luxembourg B 91.885.

Le bilan clos au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01916, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

Signature.

(120496.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

AMEVIBE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R. C. Luxembourg B 91.885.

Le bilan clos au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01919, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

Signature.

(120497.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 94.029.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

R. I. Schol / P. van Baarle.

(120503.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

FIDACTA HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 83.559.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01690, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

FIDACTA HOLDING LUXEMBOURG S.A.

Signature

(120521.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

SPEMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 104.734.

L'an deux mille six le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SPEMAN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 104.734, constituée suivant acte reçu le 29 novembre 2004, publié au Mémorial C numéro 201 du 7 mars 2005; dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Lionel Coupé, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Valérie Kirch, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Pascale Mariotti, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 391.060,- (trois cent quatre-vingt-onze mille soixante Euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euro) à EUR 422.000,- (quatre cent vingt-deux mille Euro) par l'émission de 3.910 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euro) chacune, et moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 60,- (soixante Euro), l'ensemble étant à libérer par apport en nature.

2.- Modification afférente de l'article 5 paragraphe 1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 391.060,- (trois cent quatre-vingt-onze mille soixante Euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euro) à EUR 422.000,- (quatre cent vingt-deux mille Euro) par l'émission de 3.910 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euro) chacune, et moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 60,- (soixante Euro).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 3.910 (trois mille neuf cent dix) actions nouvelles Monsieur René Guth, demeurant à Saint Tropez (France).

Intervention - Souscription - Libération

Aux présentes est intervenue Monsieur Lionel Coupe prénommées qualité de représentant spécial de Monsieur Guth en vertu d'une procuration sous seing privé.

L'émission des actions est également sujette au paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de EUR 60,- (soixante Euro), à affecter aux réserves disponibles de la société.

Le comparant déclare et reconnaît que chacune des actions souscrites et la prime d'émission ont été intégralement libérées par un apport en nature de 19.553 (dix-neuf mille cinq cent cinquante-trois) actions de la société française GROUPE DRODE ET COMPAGNIE S.A.S., avec siège social à Gassin (France) R.C.S. de Saint Tropez n° 678 200 890 d'une valeur nominale de EUR 20,-, et représentant 50,13% de l'intégralité de son capital social actuel.

Il résulte de la procuration émise par l'apporteur, que:

- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir France et Luxembourg, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Rapport du réviseur

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport annexé aux présentes en date du 18 octobre 2006 établi par le Réviseur d'Entreprises indépendant ALTER AUDIT, S. à r.l. avec siège social à Luxembourg, qui conclut comme suit:

Conclusion:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie. La rémunération des apports en nature consiste en 3.910 actions à créer d'une valeur nominale d'EUR 100,- chacune ainsi que d'une prime d'émission d'EUR 60,-.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ cinq mille sept cent Euro.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionnés ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à EUR 422.000,- (quatre cent vingt-deux mille Euro) représenté par 4.220 (quatre mille deux cent vingt) actions de EUR 100,- (cent Euro) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Coupe, V. Kirch, P. Mariotti, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, vol. 155S, fol. 77, case 7. – Reçu 3.911,20 euros.

Le Releveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

J. Elvinger.

(120771.3/211/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

SPEMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 104.734.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44529 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

J. Elvinger.

(120773.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

ARCHES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 54.969.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ARCHES INVESTMENTS S.A.

Signature

(120523.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

EGINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 105.694.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01686, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

EGINA, S.à r.l.

Signature

(120524.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

SENGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 90.161.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01620, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(120527.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

**MANTIA S.A., Société Anonyme,
(anc. CS PEINTURES S.A.).**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 90.943.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00420, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Signature.

(120670.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

111167

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DES ARDENNES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 107.824.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01625, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(120529.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

AFIPA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 61.704.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01630, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(120534.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

SYSTEM AND MANAGEMENT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 62.633.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01636, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(120535.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

**TRUST IN MEDIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TRUST IN MEDIA, Société Anonyme).**

Capital social: EUR 4.622.100,-.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 77.792.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01617, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(120539.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

NEPTUNE LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.
R. C. Luxembourg B 90.210.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01612, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(120540.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

111168

FIDUGARE S.A., FIDUCIAIRE DE LA GARE, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 41, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 54.075.

Le bilan et l'annexe pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01600, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

(120545.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

FINDEL FINANCE HOLDING S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 25.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00408, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour FINDEL FINANCE HOLDING S.A.H.

ECOGEST S.A.

Signature

(120551.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

PARIS COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 10, rue du Fort Bourbon.
R. C. Luxembourg B 52.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00026, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour PARIS COIFFURE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(120556.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

PONA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 3, rue François Clement.
R. C. Luxembourg B 102.237.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00024, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour PONA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(120558.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.
